

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-792

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 13**

À l'alinéa 6, substituer à la référence :

« VII »,

la référence :

« VIII ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel